



Les arts de la rue et de l'espace public regroupent l'ensemble des pratiques artistiques qui ont lieu dans des espaces non conventionnels de représentation : rues, places, jardins, bâtiments publics, espaces naturels... Ils sont caractérisés par leur pluridisciplinarité, croisant le théâtre, le cirque, la danse, la musique, le chant, la marionnette, les installations plastiques, sonores et visuelles, les performances, et les déambulations...

Ils sont très présents en Nouvelle-Aquitaine, au travers d'une multitude de lieux (associations, collectivités publiques...) et d'équipes artistiques qui interagissent avec l'espace public et s'y investissent. Plus de 175 compagnies, 75 festivals et une vingtaine de lieux d'accueil composent le paysage de cette vaste région aux réalités territoriales très contrastées.

Alors que la crise COVID, le plan vigipirate toujours en cours, les canicules et autres dérèglements climatiques impactaient fortement la saison estivale, les festivals d'arts de rue et de l'espace public connaissent d'importantes fréquentations pendant l'été 2022, mettant en évidence l'appétence des personnes pour ces arts.

C'est dans ce contexte que la DRAC Nouvelle-Aquitaine et la Région Nouvelle-Aquitaine s'associent, pour expérimenter un processus de concertation sur différents territoires, sous la forme d'un SODAREP, en invitant les collectivités concernées et intéressées à s'y impliquer. La mise en œuvre est confiée à la fédération Grand'Rue, avec l'appui des agences régionales L'A et OARA. Il constitue une réponse pour aller plus loin dans la volonté des acteurs et des collectivités publiques de renouveler les façons de faire politique publique dans les arts et la culture.

Présentation du SODAREP

Le SODAREP (Schéma d'Orientation pour le Développement des arts de la rue et de l'espace public) en Nouvelle-Aquitaine constitue une réponse pour aller plus loin dans la volonté des acteurs et des collectivités publiques de renouveler les façons de faire politique publique dans les arts et la culture.

L'approche progressive du territoire régional, via une concertation pensée sur 6 territoires d'expérimentation en 2023 et 2024, est une manière de s'adapter aux dynamiques locales qui se révéleront, et de tenter de mieux mobiliser les collectivités territoriales ou les acteur.trice.s, parfois méconnus.

Il présente l'intérêt de correspondre aux volontés du législateur de faciliter la coopération entre les différentes parties prenantes d'un territoire et d'inverser les logiques centralisées et descendantes de l'action publique pour une meilleure adéquation avec les enjeux territoriaux. Il est une façon de s'autoriser l'inconnu et de s'ouvrir à ce qui va apparaître sans prédétermination.

Le SODAREP vise à répondre à des enjeux locaux, en portant des analyses débattues entre acteurs qui permettent d'identifier des finalités d'intérêt général, voire de service public. Il doit permettre de renforcer l'interconnaissance entre l'ensemble des acteur.rice.s (artistes, associations, lieux, collectivités...) et la connaissance du « secteur », puis d'engager des réponses aux enjeux par le développement de coopérations, la structuration professionnelle et territoriale, et la co-construction des politiques publiques.

Le SODAREP poursuit deux objectifs d'intérêt général en faveur de « 1. la création, la diversité des œuvres et des initiatives, dans le respect des droits culturels, » et « 2. d'un développement territorial cohérent et équitable. » Il propose quelques principes fondamentaux à respecter :

- Une démarche horizontale associant les services de l'État, les collectivités territoriales et les acteur.trice.s, dans un dialogue non hiérarchisé.
- Une démarche progressive et ascendante, au plus proche des territoires, qui s'inscrit dans la durée, et tient compte des disponibilités limitées, et des mobilités contraintes.
- Une attention forte à la diversité des participant.es, en instaurant un climat de bienveillance et de respect, et en cultivant l'intentionnalité de contribuer à ce qui fait intérêt général

6 territoires de concertation en Nouvelle-Aquitaine en 2023 et 2024

Les objectifs opérationnels en Nouvelle-Aquitaine pour 2023 – 2024 sont d'organiser la concertation territoriale sur 6 bassins de population afin de :

1. Réaliser un état des lieux participatif des arts de la rue ;
2. Articuler les concertations territoriales à l'échelle régionale ;
3. Élaborer des propositions d'actions en coopération, de structuration et de politiques publiques ;
4. Engager des expérimentations d'actions et de nouveaux dispositifs.

Concrètement, suite à des premiers travaux d'état des lieux, des rencontres territoriales et groupes de travail seront organisés sur les différents bassins, afin d'enrichir les premiers constats, puis d'engager des réflexions et propositions sur les enjeux prioritaires qui apparaîtront, avant d'initier des expérimentations ou de dispositifs nouveaux. Le croisement des travaux sur chaque bassin viendront s'articuler au niveau régional afin de partager et capitaliser les constats, les propositions et les expérimentations.



Les 6 territoires de concertation visés doivent répondre à la volonté de créer un équilibre à l'échelle de la grande région, entre territoires urbains et ruraux, et en tenant compte des dynamiques locales existantes.

Ainsi, les processus seront initiés de façon échelonnée, sur 2 premiers territoires dès le printemps 2023 (« Est-Gironde – Nord Landes » et « Nord Vienne – Nord Deux-Sèvres »), puis deux nouveaux à l'automne (« Haute-Vienne – Creuse » et « Sud Landes – Pyrénées Atlantiques »). Deux autres territoires seront définis en cours d'année pour un démarrage début 2024.

Au-delà des deux années et du cadre méthodologique et territorial proposé, il convient de rappeler que la démarche même du SODAREP vise à initier et favoriser le dialogue et de nouvelles manières de faire. Il faudra donc être attentif au besoin des acteur.trice.s de prolonger ces échanges, d'en diversifier les formes, de les étendre à de nouveaux territoires de Nouvelle-Aquitaine, et d'engager de nouvelles actions en faveur des arts de la rue.

La logique expérimentale du SODAREP devrait produire des enseignements et préconisations transférables au niveau national.

Les espaces de travail et de gouvernance du SODAREP Nouvelle-Aquitaine

Le SODAREP s'appuie sur deux instances : **le comité de pilotage régional et le comité technique** qui associent dans un premier temps l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, des Départements concernés, les agences régionales L'A. et OARA, la fédération Grand'Rue et l'équipe d'animation. Il peut s'élargir au fur et à mesure de la mise en œuvre de la démarche à différentes collectivités territoriales, organismes, groupements (intercommunalités, métropoles, etc.) et représentations de réseaux d'élus et de techniciens des collectivités territoriales (AMF, AMRF, FNCC, FNADAC etc.).

Des **groupes de travail territoriaux (GTT)** seront constitués par l'ensemble des personnes concernées du territoire visé (acteurs, compagnies, lieux, associations, artistes, représentants de collectivités territoriales, d'intercommunalités, et de divers organismes, ...), et tous les membres du comité de pilotage qui souhaitent participer.

Des **rencontres ou plénières régionales** seront organisées chaque année, s'adressant à l'ensemble des personnes et structures concernées par le SODAREP avec pour vocation de faire état de l'avancement des travaux sur chaque territoire et à l'échelle régionale, à élargir le débat, à croiser et capitaliser les sujets, et à projeter des perspectives tant au niveau du processus de concertation qu'en termes de contenus (actions coopérations, co-construction de politiques publiques, structuration...).

L'**équipe d'animation du SODAREP** est composée d'une coordinatrice des rencontres (Barbara Marchadier), du coordinateur de Grand'Rue (Hugues Chevalier) et de deux animateurs et conseils (Sébastien Cornu et Philippe Berthelot). N'hésitez pas à les contacter pour toute demande d'information.

Contacts : sodarep@fedegrandrue.fr

Site ressource : <https://fedegrandrue.wordpress.com/sodarep/>



avec la participation de
L'A agence culturelle
de Nouvelle-Aquitaine,
de l'OARA et du département
de la Gironde.